

VILLE DU MONT-DORE

Cabinet du Maire

N°1728/2026/CAB

cabinet@ville-montdore.nc

Tel : 43.70.10



Le 19 AOÛT 2026

Le Maire,

à

Monsieur Gilles VERNIER
UFC QUE CHOISIR
BP 2357
98846 Nouméa CEDEX

Objet : suppression de la Taxe Communale d'Aménagement (TCA) sur la commune du Mont-Dore

Monsieur le Président,

Dans le cadre du conseil municipal du 11 juin 2026, les élus de la commune du Mont-Dore ont adopté la suppression de la Taxe Communale d'Aménagement (TCA), instituée par délibération du 6 mai 2010.

Cette mesure est entrée en vigueur à compter du 1er juillet 2026.

Par cette décision, la nouvelle mandature souhaite impulser une nouvelle dynamique sur la commune et apporter une réponse concrète aux préoccupations des familles, des propriétaires et des porteurs de projets confrontés à l'augmentation des coûts de construction et d'aménagement.

La suppression de la TCA constitue un engagement fort et prioritaire porté lors de notre campagne. Elle vise à favoriser l'accession à la propriété ainsi que les projets de construction ou d'agrandissement de logement sur la commune du Mont-Dore.

Concrètement, cette mesure permettra aux particuliers de réaliser des économies significatives. À titre d'exemple, pour une construction estimée à 20 millions de francs CFP, l'économie réalisée peut atteindre près de 700 000 francs CFP. Une somme qui pourra être directement réinvestie dans l'amélioration du logement, l'équipement du foyer ou le financement du projet familial.

Cette décision bénéficiera également aux Mondoriens souhaitant réaliser des extensions ou des travaux d'amélioration de leur habitation car tous les travaux nécessitant un permis de construire ou une déclaration préalable sont normalement soumis à la TCA, tout en contribuant à soutenir l'activité économique locale.

Dans un contexte où le pouvoir d'achat demeure une préoccupation majeure pour de nombreux Calédoniens, la Ville du Mont-Dore a souhaité mettre en œuvre une mesure simple, mesurable et immédiatement bénéfique pour les administrés.

Afin que cette information puisse être portée à la connaissance du plus grand nombre, je sollicite respectueusement votre concours afin de relayer cette décision auprès de vos adhérents et de vos réseaux.

Une campagne d'information et de communication a débutée le 17 août 2026 afin d'informer plus largement les Mondoriens de cette mesure.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette démarche ainsi que du relais que vous pourrez assurer auprès de vos adhérents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Nina JULIÉ

